

**COMMUNE DE BANYULS-sur-MER****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 04 juillet 2024 à 18h00

Délibération n° 73/juil/2024**Modification du tableau des effectifs**

L'an 2024, le 04 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

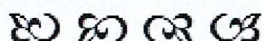
Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Guillaume BLAVETTE, Evelyne CANOVAS pouvoir à Jean-Michel SOLÉ, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Olivier CAPELL, Marc MARTI pouvoir à Emmanuelle FRADET,

Absents : Annabel BASIL, Cédric CASTELLAR

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 5 ; Absents : 2**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 03 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 26 juin 2024 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque commune sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des emplois comme suit :

CONCERNANT LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- La **suppression** d'un emploi de rédacteur temps complet.

Filière : Administrative,
Cadre d'emploi : Rédacteurs,
Grade : Rédacteur
- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 3

FILIÈRE TECHNIQUE

- La **suppression** d'un emploi de technicien temps complet.

Filière : Technique,
Cadre d'emploi : techniciens,
Grade : Technicien
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 25) :

- d'adopter la modification du tableau des emplois tel que présenté en annexe et ainsi proposé ;
- de dire que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

TABEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER

MISE A JOUR DU 04/07/2024

EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIERE	EMPLOIS										EFFECTIFS		
	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total		Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu (article L 332-8 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C	oui	non			
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1		DGS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGS (grade)	35		35	1	X					1		Attaché
	DGS (grade)	35		35	1	X						1	Attaché hors classe
	DGAS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1		DGAS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état ci	35		35	1	X							Attaché principal
	Responsable urbanisme	35		35	1	X					1		Attaché principal
	Responsable Finances marchés publics	35		35	1	X					1		Attaché principal
	DRH	35		35	1	X					1		Attaché principal
	Responsable finances/comptabilité OT	35		35	1		X				1		Rédacteur principal 1ère Classe
	Administratif PM	35		35	1		X				1		Rédacteur
	Administratif secrétaire mairie Qualité	35		35	1		X				1		Rédacteur
	Administratif secrétaire DGS vie citoyenne	35		35	1		X				1		Rédacteur
	Administratif CTM	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	cimetière	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	communication / événementiel	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat de direction	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Communication	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Compabilité	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	secrétariat général	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Entretien mairie	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH / Ecoles	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 2ème classe
	Chargé de communication	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 2ème classe
	OT détachement	35		35	1			X		X			Adjoint administratif
	RH / Ecoles	35		35	1			X				1	Adjoint administratif
	Informatique	35		35	1			X				1	Adjoint administratif
	Responsable urbanisme	35		35	1			X		X		1	Technicien
Directeur des services techniques	35		35	1	X				X		1	Ingénieur	
ST Maçonnerie	35		35	1	X							Ingénieur	
Adjoint pole travaux publics	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	
Responsable pôle travaux publics	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	
Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	
Responsable du CTM	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	
Espaces verts	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	
Adjoint pôle batiment plomberie électricité	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	
Cantine	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	
ASVP PM	35		35	1			X				1	Agent de maîtrise principal	

